

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG 92-036

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 13 Avril à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

07 AVRIL 1992

DATE D'AFFICHAGE

07 AVRIL 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
MM. ALONSO, BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD , Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par MLe BARRAUD-DUCHERON
M. GAVEN par M. HUGENDOBLER
M. BENOIT par M. TAP
M. BARRIERE par M. QUENTIN
M. MARCONI par M. REVOLAT

ABSENTS- EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES
REVETEMENTS DE CHAUSSEES EN MATERIAUX ENROBES A CHAUD
PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

VOTE : UNANIMITE

Dans un souci de préserver le patrimoine routier communal, il s'avère nécessaire de réaliser des réfections de chaussées en enrobés à chaud noir.

A cet effet, il vous est proposé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché dit "à commandes".

Le montant du marché relatif à ces travaux sera compris entre 900.000 Francs TTC, pour le montant minimum, et 1.000.000 de Francs TTC, pour le montant maximum.

Le programme des opérations, réalisées dans le cadre de ce marché à commandes, sera défini par la Commission des Travaux.

Monsieur le Rapporteur propose à l'assemblée municipale d'approuver le dossier de consultation d'entreprises, établi par les Services Techniques.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E :

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises relatif au marché à commandes de :

REVETEMENTS DE CHAUSSEES EN MATERIAUX ENROBES A CHAUD

pour un montant minimum de 900.000 Francs TTC
et un montant maximum de 1.000.000 de Francs TTC

établi en application des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du marché.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer dans le cas où il serait fait

utilisation de la procédure du marché négocié, faisant suite à la déclaration de l'appel d'offres infructueux, le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 312.2 du Code des Marchés Publics

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Communal chapitre 901.10 article 233.01.

Fait et délibéré les Jour, mois et ans
susdits

Ont signé au Registre
MM. les Membres Présents,

Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort

Pour le Maire,

le 29 Avril 1992

Le Maire Adjoint,

Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire

Le Secrétaire Général

H. LE GUEUT